



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, lundi 20 mars 2023

Politique Agricole Commune (PAC) 2023 Ouverture de la procédure de télédéclaration

La campagne PAC 2023, pour les déclarations de surfaces agricoles, s'ouvrira le samedi 1^{er} avril 2023.

Les dossiers de demandes d'aides surfaciques doivent être déposés dans l'interface TELEPAC avant le 15 mai 2023.

Les télédéclarations réalisées entre le 16 mai 2023 et le 9 juin 2023, sauf modification réglementaire, seront soumises à des pénalités pour dépôt tardif, à savoir 1 % de l'aide pour chaque jour ouvré de retard.

Après le 9 juin 2023, les demandes seront irrecevables.

Pour les agriculteurs réalisant leur première déclaration de surface, ainsi que les demandeurs de Mesures Agro-environnementales et Climatiques et Agriculture Biologique :

Permanences des Aides surfaces de la DEAAF et de la Chambre d'Agriculture, situées sur les communes de Cayenne, Maripasoula et Saint-Laurent-du-Maroni, tous les jours ouvrés (sous réserve de prise de rendez-vous).

Pour les exploitants ayant déjà effectué une Télédéclaration PAC en 2022 :

Se rapprocher de la Chambre d'Agriculture de la Guyane ou d'une structure professionnelle.

Lors des visites, se munir : d'une pièce d'identité, n° Siret, amexa 2023 et du relevé d'imposition 2022 sur les revenus 2021.

L'ensemble des informations relatives à la Déclaration de Surface 2023 est disponible sur le portail Télépac via le bandeau de la page d'accueil « formulaires et notices 2023 ». La télédéclaration sur le site Télépac est obligatoire pour bénéficier de cette aide.

www.telepac.agriculture.gouv.fr

La DEAAF met à disposition un accueil téléphonique pour les organisations professionnelles et les agriculteurs afin de leur permettre de signaler toute difficulté qu'ils peuvent rencontrer, aux numéros suivants :
0694 24 17 13 / 0694 24 17 77 ou 05 94 21 43 13/ 0594 21 43 36.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr